

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU
COMMUNE DE BOKITO
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
CENTER REGION
MBAM AND INOUBOU DIVISION
BOKITO COUNCIL
GENERAL SECRETARIAT

OK

DECISION MUNICIPALE N°08 /DM/ C/BOK / SG /CIPM/ M/2023
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRE
N°01/AONO/C/BOK/SG/CIPM/2023 DU 06/04/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE BILINGUE DE BALAMBA DANS LA
COMMUNE DE BOKITO; DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU ; REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOKITO Maître d'Ouvrage

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2007/117 du 24 avril portant création des Communes ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juillet 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;
- Vu Le décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu l'Arrêté N°000133/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur AMATAGANA ZACHEE en qualité de Maire de la Commune de Bokito et ses Adjoints ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offre N°01/AONO/C/BOK/SG/CIPM/2023 du 06/04/2023 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'école maternelle bilingue de Balamba, Dans la commune de Bokito; Département du Mbam et Inoubou ; Région du centre.
- Vu la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bokito ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré INFRUCTUEUX l'Appel d'Offre, N°01/AONO/C/BOK/SG/CIPM/2023 du 06/04/2023 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'école maternelle bilingue de Balamba.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bokito le 25/05/2023
LE MAIRE

- Ampliations :
- ARMP /Ydé;
 - FEICOM/Ydé
 - Préfet M&l/Bfia
 - DDMINMAP/Bfia
 - DDEMINPAT/Bfia
 - Intéressé
 - Archives et Chrono.



Amatagana Zachée